

# La Semaine Religieuse

DE  
Québec

---

VOL. XXIV

Québec, 2 septembre 1911

No 4

---

DIRECTEUR, M. L'ABBE V.-A. HUARD

---

## SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 49. — Les Quarante-Heures, 49. — Lettre de S. S. Pie X à l'Épiscopat du Canada, 50. — Cette statue d'or, 53. — Chronique des diocèses, 54. — Le problème religieux au Japon, 55. — Conversion et confession, 60. — Le Congrès catholique d'enseignement américain, 61.

— ♦ —

## Calendrier

— — —

3 DIM.	vr	XIII apr. Pent. et I Sept. <i>Kyr.</i> du dim. A Vêp., Suffr. A la Basilique de Québec, Fête des Stes Reliques (couleur r.), <i>Kyr.</i> 2 cl. II Vêp., mém. du dim.
4 Lundi	†vr	De la férie. A la Basilique, tr. De l'octave.
5 Mardi	†b	S. Laurent Justinien, évêque et confesseur.
6 Merer.	†vr	De la férie. A la Basilique, tr. De l'octave.
7 Jeudi	†b	Du Saint Sacrement. A la Basilique, tr. De l'octave.
8 Vendr.	b	Nativité de la Sainte Vierge, 2 cl. avec octave.
9 Sam.	b	S. Pierre Claver, confesseur.

— ♦ —

## Les Quarante-Heures de la semaine

— — —

3 septembre, Saint-Sauveur de Québec. — 4, Saint-Alexandre; Sainte-Anastasie. — 5, Saint-Vallier; Frampton. — 6, Rivière-Ouelle; Leeds. — 7, Saint-Pamphile; N.-D. des Laurentides. — 8, Saint-Côme; Saint-Adrien.

Lettre de S. S. Pie X à l'Épiscopat du Canada  
AU SUJET DE L'APPROBATION  
DES DÉCRETS DU PREMIER CONCILE PLÉNIER DE QUÉBEC

*A Nos Vénérables Frères, les Archevêques et les  
Evêques du Canada*

PIE X, PAPE

*Vénérables Frères, Salut et Bénédiction Apostolique.*

Bien que jusqu'ici Nous n'ayons pas répondu à la lettre collective que vous Nous avez envoyée à l'occasion de la clôture solennelle du Premier Concile Plénier de l'Eglise du Canada, vous devez croire qu'elle Nous a été très agréable, puisque maintenant que, par un jugement du Siège Apostolique, les actes de ce Concile ont été reconnus et approuvés, Nous avons jugé à propos de vous envoyer une lettre de félicitation.

Nous avons donné, ce Nous semble, des témoignages non équivoques de Notre profonde affection pour l'Eglise du Canada, lors du célèbre Congrès, tenu à Montréal, en l'honneur de la très sainte Eucharistie, ainsi que durant la célébration du Troisième Centenaire de la fondation de la ville de Québec. Cette même constante affection chez Nos Prédécesseurs est un fait bien connu. Certes, pour que cette Eglise du Canada soit arrivée peu à peu à son développement actuel, il a fallu le concours de bien des causes : il a fallu la prudence de ces hommes très illustres qui ont été ses fondateurs ; il a fallu le courage et l'énergie de ceux qui ont dépensé pour elle jusqu'à leur vie ; il a fallu le zèle de l'un et de l'autre clergé, la sollicitude et les soins des évêques qui successivement l'ont gouvernée ; mais, par-dessus toutes choses, il a fallu la bienveillance et l'affection toute paternelle des Pontifes Romains, qui, à travers toutes les vicissitudes des temps, n'ont cessé de la secourir et de travailler à sa prospérité. De là, ces liens très étroits d'affection qui vous unissent tous au Siège Apostolique et qui, affermissant l'union du clergé et du peuple entre eux et avec leurs évêques, apportent un surcroît de force à vos

intérêts. Nous ne pouvons oublier les autorités civiles, dont l'équité et la sagesse se recommandent spécialement en ce qu'elles ne restreignent pas odieusement, comme il n'arrive que trop souvent, le pouvoir religieux ; mais, lui accordent pleine et entière liberté. La prospérité de la chose publique sera d'ailleurs d'autant plus grande que l'influence religieuse aura pénétré plus avant dans la vie des hommes.

Aussi, pour ranimer l'esprit chrétien dans vos provinces, pour pousser les bons à la pratique constante du bien, pour renouveler, en quelque sorte, la vigueur de l'Eglise du Canada vous avez, semble-t-il, trouvé le meilleur moyen dans la tenue d'un Concile Plénier. Nous vous félicitons de tout cœur de son heureuse issue. Il Nous a été très doux d'apprendre que les citoyens de la ville de Québec — cette ville illustre, choisie à bon droit comme siège du Concile, puisqu'enfin la première elle a reçu la sagesse chrétienne et l'a répandue à travers tout le Canada — vous ont comblé, vous, les Pères du Concile, des plus délicates attentions et des plus grands honneurs ; que les magistrats civils vous ont donné des marques de la plus profonde vénération, à vous tous et surtout au prélat distingué qui, en qualité de Délégué Apostolique, Nous a représenté au milieu de vous ; et, par-dessus tout, qu'au milieu des questions les plus controversées et les plus difficiles, vous avez conservé la plus parfaite harmonie.

Nous avons la ferme conviction que vos consultations et vos décisions, si elles sont diligemment observées, ce dont Nous ne doutons pas, porteront d'excellents fruits. Mais, bien que vous compreniez vous-mêmes quels doivent être vos efforts pour faire face aux besoins du temps présent ; et que d'ailleurs vous en ayez fait l'objet non seulement de vos délibérations, mais encore de vos exhortations dans votre lettre synodale adressée au clergé et au peuple : certains points, cependant, Nous semblent exiger de votre part une attention toute spéciale. Et d'abord, Nous voulons qu'avec prudence mais aussi avec persévérance vous vous efforciez à faire disparaître complètement tout ce qui produit, en ce moment même, à cause des différences de race et de langue, des divergences d'opinions parmi les catholiques. Et en effet, rien ne convient mieux à des hommes qui ont une même foi et appartiennent

à une même société religieuse que de vivre ensemble dans une parfaite union d'esprit ; rien aussi n'est plus nécessaire que cette concorde pour promouvoir les intérêts de la religion dans toute l'étendue de votre vaste pays.

Puis, ne cessez d'exhorter les catholiques de se montrer tels dans leur vie publique comme dans leur vie privée. Car, c'est en vain que Nous travaillons à « tout restaurer dans le Christ », autant que cela se peut, si l'esprit du Christ, en même temps qu'il sanctifie les mœurs des individus et la société domestique, n'atteint les institutions civiles.

A cet effet, comme il est de toute nécessité que les lois de la sagesse chrétienne soient connues de tous, il vous faudra veiller, Vénérables Frères, vous et tous ceux qui ont charge d'âmes, à ce que dans les écoles primaires l'enseignement religieux non seulement ne manque pas, mais encore à ce qu'il y soit donné chaque jour à des heures fixes ; et cela, de telle sorte que les enfants acquièrent, à la fois, et une parfaite connaissance et un grand amour de l'Eglise leur Mère et des célestes doctrines qu'elle leur offre. Quant aux collèges et académies catholiques, que les jeunes gens y reçoivent une instruction religieuse plus approfondie. Il s'ensuivra que, plus tard, leur vie au milieu des non catholiques sera sans danger pour leur foi, et qu'ils seront aussi plus à même de dissiper dans l'esprit de ceux qui discuteront avec eux les préjugés qui leur voilent la lumière de la sagesse évangélique.

Enfin, Nous désirons que ceux qui sont éloignés de notre foi soient l'objet de votre toute particulière sollicitude ; et que, revenus de leur erreur, vous les invitiez à rentrer dans le sein de l'Eglise. Il est, en effet, du devoir des pasteurs non seulement de garder les brebis qui se trouvent dans le bercaïl, mais encore d'y ramener celles qui en sont sorties. Et, puisque les non catholiques du Canada, pour la plupart de bonne foi, se trouvent dans ces conditions, vous devez, avec le plus grand zèle, en leur montrant la lumière de la vérité, leur ouvrir l'unique bercaïl de Jésus-Christ et leur en assurer l'entrée. Grâce à votre zèle pour le salut des âmes, Nous sommes persuadé que vous n'épargnerez rien pour que cette œuvre s'accomplisse d'après des bases bien arrêtées et stables.

Comme garantie des faveurs divines et comme gage de

Notre particulière bienveillance, Nous vous donnons, de tout cœur, la Bénédiction Apostolique, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 10 juillet 1911, la huitième année de Notre Pontificat. PIE X, PAPE.

---

◆◆◆◆◆

### Cette statue d'or

◆◆◆◆◆

Il y a quelques semaines, nous avons parlé ici, et avec admiration, d'un projet de l'offrande à la Basilique de Sainte-Anne de Beaupré, par nos compatriotes des Etats-Unis, d'une statue en or de la grande Thaumaturge. Nous tenions nos renseignements d'une circulaire (*signée par : Dr Albert-C. Roy, secrétaire*) qui nous était venue de New-York, et que, si nous avons bon souvenir, la plupart de nos journaux ont publiée au long.

Maintenant, voici que l'*Union*, de Woonsocket, R. I., en son numéro du mois d'août, met les gens en garde contre ce mouvement, sur lequel, par conséquent, nous ne savons plus du tout à quoi nous en tenir. En attendant de mieux connaître, nous voulons communiquer à nos lecteurs l'article de notre confrère de Woonsocket. Ils trouveront sans doute, comme nous, que toute cette affaire est au moins bien étrange.

Voici l'entrefilet de l'*Union* :

« EN GARDE ! ! !

« Nous mettons nos lecteurs en garde, et surtout nos conseils et les sociétés franco-américaines, contre certains appels chaleureux que vient d'adresser l'Association de la Statue en or de la Bonne sainte Anne.

« Cette association paraît anonyme. Impossible de trouver les noms de ses officiers.

« Nous avons écrit à différents membres du clergé. L'existence de l'association est encore inconnue à New-York, et elle n'aurait pas l'approbation de Mgr l'archevêque.

« D'ailleurs, à une époque où la cause nationale est dans le plus profond marasme, où les amis, les propagateurs de l'influence française sont attaqués de toute part par une légion d'assimilateurs puissants, la grande Thaumaturge nous saura gré de conserver nos économies soit pour le Denier de Saint-Pierre, soit pour l'érection d'écoles paroissiales, d'institutions catholiques dont le besoin se fait de plus en plus sentir.

« Donc, en garde, lecteurs et compatriotes, contre les listes de souscriptions provenant de l'Association de la Statue en or !  
« En garde ! ! ! »

### Chronique des diocèses

#### QUÉBEC

— Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque, ont été nommés :  
M. l'abbé Hon. Deschênes, curé de Saint-Marcel ; M. l'abbé L.-P. Deschênes, curé de Saint-Michel ; M. l'abbé Luc Lévesque, curé de Saint-Samuel ; M. l'abbé Joseph Mercier, curé de Stadacona ; M. l'abbé Ernest Proulx, vicaire à Saint-Alexandre ; M. l'abbé Adélard Piché, vicaire à Saint-Casimir ; M. l'abbé Henri Garneau, vicaire à Saint-Jean Baptiste de Québec ; M. l'abbé Alphonse Corriveau, vicaire à Saint-Prospère.

— Dimanche, S. G. Monseigneur l'Auxiliaire a donné la confirmation, au Château-Richer, à plus de deux cents enfants.

— M. l'abbé Desrosiers, de l'école normale Jacques-Cartier, Montréal, a passé plusieurs jours à l'Archevêché, au commencement de la semaine, faisant des recherches dans les archives du palais épiscopal.

— On a annoncé, ces jours derniers, que M. l'abbé Chs Beau-lieu, docteur en théologie et professeur d'Écriture sainte à l'Université, sera attaché à l'évêché de Régina, en qualité de secrétaire archiviste.

— A Québec, chez les Ursulines, décès de la Rév. Mère Sainte-Croix, âgée de 82 ans, après 53 ans de vie religieuse.

#### RIMOUSKI

Par décision de S. G. Mgr l'évêque de Rimouski, ont été nommés :

M. l'abbé L. D'Auteuil, curé à Saint-Edouard des Méchins ;  
M. l'abbé J.-E. Matte, curé à Saint-Louis du Ha ! Ha ! ;  
M. l'abbé J.-A. Sirois, professeur au Séminaire.

— Le T. Rév. Frère Firmin, supérieur des Frères de la Croix, fait actuellement un séjour dans la maison de son Institut qui existe à Rimouski. En cette maison, la semaine dernière, 4 postulants ont pris l'habit religieux, et 10 novices ont fait les vœux de profession.

— Avant-hier s'est terminée, au Grand Séminaire, la retraite annuelle des séminaristes, qui a été prêchée par le R. P. Bonaventure, capucin.

#### CHICOUTIMI

S. G. Mgr l'évêque de Chicoutimi a fait dernièrement les nominations suivantes :



MM. les abbés J. Dufour, secrétaire à l'Evêché; F.-X.-E. Frenette, procureur de l'Evêché; C.-R. Tremblay, curé de la Baie Saint-Paul; L.-G. Leclerc, curé de l'Ile-aux-Coudres; J.-Ad. Tremblay, curé de la Pointe-au-Pic; Ths Dufour, curé de la Baie de Mille-Vaches; Alf. Gaudreault, curé de Saint-Félix d'Otis; J. Brassard, curé de Saint-Charles-Berromée; N. Saint-Gelais, curé de Saint-Cyriac; J. Renaud, curé d'Hébertville; A. Villeneuve, curé de Sainte-Croix; H. Gaudreault, curé de Saint-Bruno; W. Tremblay, curé de Saint-Cœur de Marie; El. Tremblay, curé de Saint-Henri; L. Boily, curé de Saint-Jérôme; Edm. Côté, curé de Saint-André; Ths Tremblay, curé du Lac Bouchette; J.-Edm. Tremblay, curé de Ouiatchouan; P. Lavoie, curé de Péribonca; A. Laberge, vicaire à Saint-Urbain; Arm. Dégagné, vicaire à La Malbaie; Art. Verreault, vicaire à Sainte-Anne; J. Lapointe, vicaire à Jonquière; L. Pelletier, vicaire à Hébertville; L. Boivin, vicaire à Saint-Joseph d'Alma; E. Warren, vicaire à Roberval; A. Pouliot, auxiliaire à la Baie de Mille-Vaches.

Le R. P. Hoellard, Eudiste, du Séminaire, est appelé dans les Provinces-Maritimes. — M. l'abbé D. Boulanger est nommé économiste au Séminaire. — MM. les abbés J. Dumas et Art. Guay prennent leur retraite.

#### TÉMISCAMINGUE

Le 20 août, S. G. Mgr le vicaire apostolique a béni, à North Cobalt, la pierre angulaire du petit séminaire diocésain, dont les classes s'ouvriront dans une année d'ici. Ce collège aura un cours classique et un cours commercial.

#### Le problème religieux au Japon

Après de longues persécutions, le catholicisme peut librement répandre sa doctrine au Japon, mais que de difficultés il trouve.

La question religieuse semblait difficile à résoudre; le gouvernement l'a résolue dans le sens de la pleine liberté. Le bouddhisme et ses riches couvents ne sont plus protégés par

l'Etat, ils ont été même dépouillés d'une partie de leurs biens. Mais de la pleine liberté des cultes surgit un problème ardu, dont la solution préoccupe les hommes d'Etat et les sages.

En pleine période de réformes, en 1871, lisons-nous dans les voyages du baron de Hübner, « parut une remarquable brochure. Elle était écrite en chinois et s'évertuait à prouver que la civilisation de l'Occident, l'objet de toutes les convoitises du Japon, était partout le produit de la religion chrétienne et que, par conséquent, c'était une insigne folie au Japon d'admirer les fruits et de condamner l'arbre ». L'auteur de la brochure avait la hardiesse de conseiller au mikado de se faire baptiser et de se mettre à la tête de l'Eglise du Japon.

Plus avisé, le judicieux diplomate opinait que la manière dont on procédait dans la réforme et dans l'eupéanisation n'était pas pratique : « Les journaux et la plupart des résidents étrangers, écrivait-il, trouvent que la voie est bonne, mais qu'on marche trop vite ; je leur demande pardon : la voie n'est pas bonne. Il me semble que l'œuvre de la réforme doit commencer par toucher les cœurs : elle doit y implanter la charité et le renoncement de soi-même. Cela fait, on pourra avec succès proscrire les actes de violence et de vengeance et fonder des institutions philanthropiques. Par la réhabilitation de la femme, le lien conjugal sera épuré et fortifié, les mœurs seront corrigées, la famille qui est la base des Etats sera régénérée. Il en résultera le respect de la propriété et des garanties sérieuses pour l'ordre public, sans lequel l'industrie ne saurait fleurir. »

Ces observations sont d'un homme sage et versé dans l'histoire . . .

Par malheur, l'esprit d'observation faisait défaut à bien des Japonais. Ils avaient voyagé par centaines, en Europe, pour étudier la législation de nos peuples d'Occident ; de nombreux étudiants avaient fréquenté les universités protestantes d'Allemagne. A avaient-ils le moyen ou le désir de connaître la situation morale du peuple catholique ou du peuple protestant des campagnes, plus conservateurs et plus chrétiens que celui des villes ? Pouvaient-ils apprécier la garantie que donnent nos mœurs chrétiennes à l'ordre, et le contrepois qu'elles forment aux tristes influences de libertés excessives ?



L'incrédulité et toutes ses suites désorganisent lentement la société européenne, naguère chrétienne et pratiquante ; mais la majorité vit encore fidèle à l'esprit chrétien, elle donne un puissant soutien aux lois et aux gouvernements.

L'absence d'esprit chrétien dans l'immense majorité du peuple japonais lui rend plus périlleuses qu'à nous les expériences qu'il fait. Qu'est-ce qui pourra lui garantir les bienfaits du régime nouveau sans lui en faire éprouver les redoutables dangers ?

A cette question nous ne voyons qu'une seule réponse possible. Son avenir est au prix de son zèle à accepter et faire fleurir les mœurs chrétiennes.

Les difficultés à cet égard sont grandes, mille fois plus grandes qu'au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle : car, vis-à-vis de l'Eglise catholique, toujours fidèle à la doctrine et aux institutions du Christ, comme alors, les vingt ou trente sectes protestantes se disputent aujourd'hui le peuple japonais ; elles sont plus nombreuses que les sectes bouddhiques, et quelques-unes gardent à peine quelques miettes de la révélation ; mais elles sont puissantes à ruiner la foi et riches pour séduire les âmes. L'Eglise a pour elle son immuable fidélité au Christ, le témoignage de ses œuvres de miséricorde, le signe divin de la charité et de l'unité ; mais, si elle jouit de la même liberté que les sectes protestantes, elle n'a pas les mêmes ressources, elle est pauvre et vit à peu près exclusivement des modiques subsides de l'œuvre de la Propagation de la Foi.

Malgré ce désavantage, aussi longtemps que la liberté et l'ordre se maintiendront au Japon, elle aura aux yeux des Japonais bien pensants une appréciable supériorité sur ses rivales protestantes. « Quel gaspillage de forces parmi nous ! répétait récemment un missionnaire protestant ; quoi d'étonnant si l'on nous dit : « Commencez par vous entendre, nous « vous écouterons ensuite ». Plus on nous voit, moins on nous aime ! » Chez les catholiques, d'autre part, prêtres français des Missions Etrangères, religieux français de la Société de Marie, Dominicains espagnols, Franciscains allemands, religieux allemands du Verbe Divin, Jésuites allemands, prêtres japonais, puis de nombreuses religieuses indigènes et autres dévouées aux œuvres de miséricorde, tous ces représentants de l'Eglise

catholique, unis dans une même foi, dans un culte identique, sous l'autorité du suprême Vicaire de Jésus-Christ et sous la conduite d'un épiscopat nommé par lui : tel est le spectacle qui s'offre au regard de ce peuple, que saint François-Xavier appelait « les délices de son âme. »

Ce premier missionnaire du Japon (M. Haas, pasteur protestant, le reconnaît) « était un homme de Dieu ; il portait sur son front cette parole : « C'est le Seigneur qui m'envoie. » Le grand apôtre retrouverait aujourd'hui dans les missionnaires catholiques les seuls légitimes héritiers de son apostolat.

« Le Japon, écrivait-il, me semble très disposé pour que le christianisme s'y maintienne, et sur un tel sol tout travail est bien employé ». Les ouvriers ne feront pas défaut, car, aujourd'hui comme au xvi<sup>e</sup> siècle, le Sauveur du monde, Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, trouve dans les générations catholiques des deux mondes et dans la jeune génération du Japon des apôtres et des martyrs de son amour, prêts à sacrifier, avec le plus noble désintéressement, tous les avantages temporels, pour le faire connaître, adorer et aimer : si la charité les aide, ils sauront réaliser ce désir apostolique.

Malheureusement, si leur mission est divine et s'ils peuvent dire avec confiance : « Celui qui nous méprise méprise le Seigneur qui nous a envoyés », leur œuvre est plus ardue qu'elle ne l'était au xvii<sup>e</sup> siècle. Non seulement l'élément chrétien vraiment conservateur de la civilisation, fait presque défaut ou n'a qu'une importance numérique très faible, puis-que sur 50 millions d'habitants l'empire ne compte que 60 000 catholiques et un nombre à peine supérieur de protestants ; mais encore, faute de cet élément d'ordre, le contact de la civilisation d'Europe devient funeste : cette nouveauté, cette réforme à outrance produit des résultats que les nouveaux civilisateurs n'ont pas prévus et que prévoyait dès 1872 le baron de Hübner. Pour ne point parler de la compétition des partis au Parlement, du socialisme qui a pénétré dans la classe ouvrière industrielle et de l'augmentation disproportionnée des impôts — trois causes possibles de révolutions —, des obstacles surgissent à la propagation de la foi chrétienne. L'enseignement à tous les degrés a été longtemps neutre, qui plus est rationaliste et d'un rationalisme antireligieux : « Je ne me sens

aucune sympathie, écrivait de Hübner, pour le dieu Bouddha : mais je crains qu'on ne prive le peuple de sa foi, et, chose plus grave, de la faculté de croire, mauvais moyen, à mon sens, de le rendre heureux et de le civiliser. » Aucun missionnaire n'a désiré qu'on enseignât le bouddhisme ou le shintoïsme dans les écoles japonaises, mais ils constatent que la jeunesse universitaire est sans religion et que, au témoignage d'un referendum organisé parmi les étudiants, 66 pour 100 se déclarent athées ; aussi, l'immoralité et le suicide y sont en honneur ; en un seul mois, en novembre 1908, 166 se jetaient dans le Nikko, mettant fin à leur triste vie. L'enseignement rationaliste aide à détruire les croyances superstitieuses des religions nationales, et des publicistes, des hommes d'Etat prévoient, à longue échéance, il est vrai, la ruine de ces superstitions ; d'autres essayent de les transformer et de les mettre en harmonie avec les tendances modernes de l'âme japonaise ; la nation, a-t-on dit, est à la recherche d'une religion. Mais l'enseignement rationaliste est imprégné des principes de l'incrédulité européenne et est loin de préparer les esprits à se soumettre à la religion révélée ; l'orgueil de la fausse science, en niant l'immortalité de l'âme et la souveraineté de Dieu, les empêche de vouloir considérer les titres du Christ et de se laisser convaincre de la vérité de sa parole. Il nuit donc considérablement à l'œuvre de l'Évangile et, en particulier, à l'Église catholique ; les protestants, en effet, ne voient plus pour la plupart dans l'Évangile la parole de Dieu.

L'œuvre de la conversion du Japon devient problématique ; les obstacles sont grands.

Constatant que les bases même de la foi sont attaquées et ébranlées dans la jeunesse des classes dirigeantes, les missionnaires, en particulier les PP. Ligneul, Drouart et Clément, des Missions Étrangères, ont publié des tracts et des conférences apologétiques, qu'ils répandent en grand nombre et à peu près gratuitement ; mais la presse libre penseuse et les journaux répandent un déluge de publications impies et immorales, contre lequel ils sont impuissants. Comme les milliers d'étudiants vivent en pleine liberté et en groupes, où rien ne gêne la licence, ils ont fondé, avec les fonds présumés de la Providence, une maison de pension pour universitaires, dans le

quartier Myogadani, de la capitale Tokio : ils n'y reçoivent le plus souvent que des étudiants pauvres, chrétiens ou païens, qu'ils soustraient aux dangers de la ville et dont ils favorisent les études par des habitudes d'ordre et de discipline. Dans la belle pédagogie de Nazareth, que l'archevêque, Mgr Osof, bénissait en 1904, les conférences religieuses attirent beaucoup de Japonais, toujours avides de controverse ; et des conversions se font ou se préparent. En deux ans et demi, le P. Ferrand baptisait 58 de ces catéchumènes. C'est une belle œuvre ; puissent les associés de la Propagation de la Foi contribuer par de généreuses aumônes à multiplier ces centres d'apostolat !

Les statistiques de 1906 comptaient, en dehors des 1 706 enfants de familles catholiques et des 1 800 enfants de païens, 1 503 adultes baptisés par les missionnaires ; ces chiffres varient peu dans la statistique de 1907 ; elle conclut à une augmentation de 2 634 fidèles. Il y a trop peu de missionnaires ; des 153 prêtres que compte le Japon, la plupart sont absorbés, surtout dans le Japon méridional, par le soin des paroisses, des écoles, des hôpitaux, et par la presse ; fort peu sont libres pour prêcher l'Évangile dans les milieux païens.

L'œuvre de la conversion marche lentement, les moyens sont insuffisants.

L. DELPLACE, S. J.

---

### Conversion et Confession

---

La *Nouvelle Revue théologique* analyse en ces termes un article du P. A. Lehnkuhl, dans la *Linzer Theol. prakt. Quartalschiffr* (1911, I).

Pour un membre certainement non baptisé d'une famille hérétique il ne faudrait pas, lors du passage à la véritable Eglise, procéder successivement 1° à la confession, 2° à l'abjuration suivie de la profession de foi et de l'abjuration *in foro externo*, 3° au baptême, 4° à l'absolution sacramentelle. Un tel processus n'est à suivre que si l'on a des doutes sur l'existence ou la validité d'un précédent baptême.

Certes, la confession est en toute hypothèse une salutaire humiliation propre à disposer l'âme au baptême. Toutefois,

le confesseur se rendrait coupable s'il l'imposait. Car, pour recevoir le baptême sans condition, il suffit à l'adulte d'avoir, avec la foi, le repentir de ses péchés personnels, le désir d'être baptisé. L'absolution au « for externe » n'aurait aucun sens pour quelqu'un qui est encore étranger à ce for.

En fait de profession de foi et d'abjuration, il n'est besoin de rien ajouter aux formules rituelles du baptême solennel des adultes.

Le prêtre qui donnerait l'absolution sacramentelle immédiatement après le baptême conféré sans condition se rendrait coupable d'une faute grave. N'y aurait-il pas dans son acte une sorte de *fictio sacramenti*, faute de matière requise ? Il agirait un peu comme celui qui prononcerait les paroles de la consécration sur un calice ne contenant que de l'eau.

Les péchés antérieurs au baptême ne sauraient être remis par une absolution sacramentelle. Seul le baptême les efface. Reste-t-il après le baptême un péché véniel non pardonné, faute de repentir suffisant, c'est encore en vertu du baptême que ce péché sera remis quand les dispositions du sujet seront devenues meilleures. Vainement, pour faire porter l'absolution sur des péchés certainement commis avant le baptême, arguerait-on du fait qu'on soumet bien à l'absolution des péchés déjà absous ou qui peuvent être remis sans recourir au sacrement de pénitence. La différence entre les deux cas est grande. Dans l'un il s'agit et dans l'autre il ne s'agit pas de péchés commis par un chrétien, par un sujet de l'Eglise. Il faut d'autant plus tenir compte de cette différence que le pouvoir d'absoudre ne s'exerce, sauf pour les mourants sans connaissance, que conjointement avec celui de punir, d'imposer une satisfaction.

---

#### Le Congrès catholique d'enseignement américain

---

On lit dans l'*Univers* :

M. Carnegie, le milliardaire américain, le « généreux » dispensateur de millions trop vite acquis, « l'apôtre de la paix universelle », est le petit manteau bleu que l'on rencontre un peu de tous les côtés.

Il vient de créer un nouveau *Fonds Carnegie*, mais cette



fois-ci sans avoir préalablement consulté Edouard VII, lequel est décédé, ni Guillaume II, qui, en sa qualité de chrétien, l'en aurait dissuadé. Le plus récent fonds Carnegie a pour but, la déchristianisation du corps enseignant américain, ainsi que nous l'apprend la *Gazette de Dubuque* (Iowa) en date du 11 juillet. Ce fonds est exclusivement destiné au corps enseignant des établissements d'où la religion est exclue.

Carnegie, en fournissant les millions pour le Palais international de la paix à la Haye, a eu les applaudissements des foules, qui ordinairement réfléchissent peu ou pas du tout.

Grisé par les louanges obtenues à la suite de ses « donations » qui sont regardées par beaucoup comme des simples restitutions, M. Carnegie a cru qu'il pouvait se payer même des fantaisies religieuses, grâce à ses millions. Sa dernière idée était donc d'établir une fondation dont les suites directes sera la déchristianisation du corps enseignant.

Une telle idée est un danger réel pour un pays qui se dit chrétien. Aussi les catholiques américains n'ont-ils pas hésité de convoquer, dès la première nouvelle, un *Catholic Educational Congress* à Chicago.

Dès la séance d'ouverture du Congrès, le Père Brosnahan, de la Compagnie de Jésus, a vivement attaqué l'esprit de cette fondation en faveur du corps enseignant d'établissements d'où l'instruction religieuse est bannie.

Selon le Père Brosnahan, cette création est surtout une tentative audacieuse de détourner le corps enseignant par l'appât du lucre.

A la séance de clôture, Mgr Quigley, archevêque de Chicago, a prononcé un grand discours sur la valeur et la nécessité de la religion dans l'enseignement. S'adressant aux 2,000 religieuses enseignantes, accourues à Chicago à l'occasion de ce Congrès, Mgr Quigley les a félicitées de leur labeur. Il a exposé que l'enseignement chrétien est la meilleure sauvegarde du foyer américain, une digue contre la marée d'immoralité du vice, de l'indifférence en matière religieuse, et contre les efforts du paganisme moderne.

Les résolutions votées par le Congrès constituent une condamnation énergique de la dernière fondation Carnegie, et proclament que les écoles et universités catholiques sont le rem-



part devant lequel se briseront les assauts des idées matérialistes et irrégieuses modernes américaines.

H. G-FROMM.

### Avantages de la générosité envers les âmes du Purgatoire

Il y a des personnes qui appliquent aux âmes du Purgatoire toutes les indulgences qu'elles gagnent ; il en est d'autres, au contraire, qui les gardent toutes pour elles-mêmes, et nul n'a le droit, assurément, de condamner cette manière d'agir. En effet, qui oserait contester à quelqu'un une liberté que l'Eglise lui accorde ? Grâce à Dieu, je n'ai pas une telle prétention. Néanmoins, je vais librement exposer mon sentiment à ce sujet. Du reste, je m'en tiendrai strictement à ce qu'ont dit sur cette matière les théologiens et les auteurs spirituels.

Si nous abandonnons nos indulgences aux âmes du Purgatoire, le premier fruit que nous recueillerons sera l'augmentation de nos mérites. Des trois prérogatives que Dieu attache aux bonnes œuvres des justes, à savoir le mérite, l'impénétration et la satisfaction, la plus grande est le mérite ; car il nous rend plus agréables à Dieu, il resserre les liens de notre amitié avec lui, nous attire des grâces plus abondantes, et nous prépare ainsi une plus grande gloire dans le ciel. Or celui qui offre pour les âmes du Purgatoire les satisfactions de ses bonnes œuvres et les indulgences qu'il a gagnées convertit ces satisfactions en mérites. Nous devons ajouter qu'il faut, en toute chose, faire ce qui est le plus agréable aux yeux de Dieu, ne cherchant point ce qui conviendrait le mieux à nos intérêts et à nos goûts, mais ce qui plait davantage au Seigneur. Il vaut mieux plaire à Dieu que de s'épargner des souffrances. Or, un homme qui garde pour lui-même les satisfactions et les indulgences qu'il peut gagner, n'a en vue que de s'épargner des souffrances, tandis que celui qui les offre toutes en faveur des âmes du purgatoire se rend par là-même plus cher à Dieu par le raffinement d'amour qui éclate dans cet acte héroïque de miséricorde et de charité.

Quiconque offre les indulgences qu'il gagne en faveur des âmes du purgatoire, trouvera en elles, dans le ciel, autant d'agents pour veiller sur ses intérêts éternels ; et il vaut mieux, pour un homme, assurer son salut dans cette vie, au moyen des grâces qu'obtiendront pour lui ses protecteurs célestes, que de se soustraire au risque de faire un séjour un peu plus long dans le purgatoire.

Quand nous introduisons une âme dans le ciel, nous procu-

rons par elle plus de gloire à Dieu, que nous ne pouvons ici-bas lui en donner par nous-mêmes. Tandis que nous nous occupons à manger, à boire, à dormir, à travailler sur la terre, il y a dans le ciel une âme, ou plutôt, j'aime à le croire, des âmes dont nous avons hâté le bonheur, et qui adorent, glorifient sans cesse la majesté et la beauté du Très-Haut avec une perfection indicible.

Cette généreuse dévotion réjouit en même temps et l'Eglise militante et l'Eglise triomphante. Grande est la fête dans le ciel quand un élu vient grossir le nombre de ses habitants ; car si les saints voient avec des transports de joie la pénitence d'un pécheur qui peut néanmoins retomber dans son crime, quel doit être leur bonheur quand ils reçoivent dans leur sein un nouveau citoyen qui ne peut plus offenser Dieu ! l'Eglise militante a aussi sa part de joie : elle a trouvé un nouvel avocat. Les parents, les amis, la famille de cette âme à jamais bienheureuse, la communauté, la nation à laquelle elle appartient, tous ont lieu de se réjouir de son triomphe. Je dirai plus, tous les prédestinés et la nature entière trouvent un motif de réjouissance dans l'entrée d'un élu au sein de la joie de son Créateur.

L'Amour ne souffre point de délai. Pourrions-nous donc laisser dormir, pendant de longues années peut-être, un trésor qui pourrait servir merveilleusement à la gloire de Dieu et aux intérêts de Jésus ? Pour le présent, nous pouvons n'avoir aucun besoin de nos satisfactions ni de nos indulgences. Oh ! pourquoi tarder à mettre ce talent au service de Dieu en ouvrant tout d'abord les portes du Purgatoire à quelques saintes âmes, qui commenceront, dès ce soir peut-être, leur délicieux sacrifice de louanges éternelles.

Enfin j'ajouterai que ce que nous donnons rejaillit sur nous avec plus d'abondance. D'abord, l'acte même d'une si grande et si généreuse charité est à lui seul une satisfaction pour nos péchés ; car, si une aumône donnée pour soulager un besoin temporel satisfait au delà de la plupart des autres bonnes œuvres, quelle est donc la puissance de ces aumônes spirituelles ? Ensuite quiconque sacrifie quelque chose pour la gloire de Dieu en est récompensé au centuple. Le Seigneur nous accordera donc de telles grâces que nous n'aurons qu'un court séjour à faire dans le purgatoire, ou bien il inspirera à d'autres fidèles la pensée de prier pour nous. C'est un axiome qu'on ne perd rien en perdant pour Dieu.

Le P. FABER